



réservation d'un séjour
d'une durée
supérieure à 2 nuits



CONTRAT DE RÉSERVATION

ATTENTION: ce contrat est ferme et définitif:

(voir les clauses d'annulation et la possibilité de souscrire une "garantie annulation")

PRÉAMBULE : Ce contrat peut vous paraître quelque peu rigoureux, mais nous l'avons voulu clair et précis afin de garantir de bonnes relations. Nous nous engageons à assurer personnellement votre accueil, avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter votre séjour et la connaissance de notre région.

Nous demandons aux parents de faire respecter la plus élémentaire des disciplines, **notamment à table** : une table « spéciale enfants » est prévue et il est leur est demandé le repas terminé, soit de **regagner leur lit pour un repos réparateur**, soit de **s'occuper calmement à cette table** (jeux de société à disposition). [Voir le petit poème qui leur est destiné.](#)

Notre devise : **FAITES COMME CHEZ VOUS, SANS OUBLIER QUE VOUS ÊTES CHEZ NOUS.**

1°) ENGAGEMENTS:

Nos signatures **nous engagent réciproquement pour la durée du séjour et pour les prestations prévues**, sauf, éventuellement, changement de chambre à qualité de confort égal et au prix convenu.

2°) ANNULATION de VOTRE FAIT:

La réservation devient ferme et définitive dès lors que ce contrat nous parvient accompagné de l'acompte mentionné.

Vous pouvez consulter, pour une éventuelle garantie annulation, le cabinet T2A:37 place de Lattre de Tassigny - 68800 THAN Tél. : 03.89.37.70.60 - Fax : 03.89.37.83.41 - Email : contact@cabinet-t2a.com site Internet: www.cabinet-t2a.com, ou tout autre compagnie d'assurances de votre choix

Toute annulation de votre fait doit nous être notifiée par courrier recommandé avec A.R..

Si l'annulation nous parvient **plus de 3 mois** avant la date prévue pour le début de votre séjour, votre **acompte nous reste acquis**.

Si l'annulation nous parvient **mois de 3 mois** avant la date prévue pour le début de votre séjour, votre **acompte nous reste acquis et vous serez redevable du solde intégral du séjour**, tel qu'indiqué ci-dessous. Il en sera de même si vous ne vous manifestez pas le jour prévu pour votre début de séjour, avant 19 heures, ou en cas de séjour écourté et cela pour quelle que raison que ce soit. **Dans ces cas, nous disposerons alors librement de vos chambres.**

ANNULATION de NOTRE FAIT:

Toute annulation de notre fait vous sera notifiée par lettre recommandée avec A.R.. Nous vous rembourserons alors l'acompte versé.

Si l'annulation vous est adressée moins de 15 jours avant la date prévue pour le début de votre séjour, vous recevrez, en outre, une indemnité égale au total de votre réservation, (à l'exclusion des prestations repas), sauf cas fortuit ou de force majeure (accident ou maladie de Mme ou Mr Rouillon, destruction du bâtiment rendant impossible votre séjour, impossibilité d'exercer notre activité pour quelle que raison que ce soit, etc...).

3°) Disponibilité:

Nous vous remercions d'arriver à Lamourio le jour prévu, avant 19 heures. En cas de retard, il sera nécessaire de nous prévenir afin que nous continuions à vous réserver votre chambre. La ou les chambres seront à votre disposition à partir de 17 heures et devront être libérées, le jour du départ, avant midi.

4°) PAIEMENT:

L'acompte est fixé à 30% de la totalité du coût du séjour, avec un minimum de 200 euro, et doit être adressé avec le contrat.

Le solde sera à régler sur place en début de séjour; les consommations et/ou prestations supplémentaires non prévues seront à régler en fin de séjour. En cas de réservation tardive (moins de 15 jours avant la date de début du séjour) la totalité est à régler à la souscription.

5°) TAXE DE SÉJOUR:

Une taxe de séjour fixée par personne et par nuit est due entre le 15 juin et le 15 septembre. Cette taxe n'est pas incluse dans nos tarifs.

6°) PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES:

Ce contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de personnes dépasse celui prévu, nous pourrions refuser l'excédent, notre capacité d'accueil étant volontairement limitée pour préserver le caractère familial et paisible des lieux. Cet éventuel refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat de notre fait. Si nous devons refuser cet excédent, même en cours de séjour, le départ d'un nombre de clients supérieurs à ceux refusés ne donnera lieu à aucun remboursement et le solde du contrat, tel qu'indiqué ci-dessous, restera dû intégralement. Nous essaierons toutefois d'accueillir les personnes supplémentaires, dans la mesure de nos disponibilités, aux conditions de tarifs et d'occupations propres à la ou les chambres que nous mettrons à leur disposition (conditions et tarifs affichés dans chaque chambre). Vous reconnaissez que ces personnes supplémentaires que nous aurons accueillies ont pris connaissance de ce contrat et déclarent en accepter intégralement les termes. Nous leur fournirons des prestations identiques aux vôtres qui seront au moins égales à celles fixées pour les personnes qui étaient prévues à l'origine du contrat (notamment les repas) et devront être réglées intégralement en début de séjour. En tant que signataire de ce contrat, vous vous portez garant du bon règlement des suppléments ainsi occasionnés.

7°) CONDITIONS D'OCCUPATION DES CHAMBRES:

Nous vous remercions de respecter le caractère paisible des lieux et de leur environnement et d'en faire un bon usage conforme à leur destination. Aucun repas ne devra être pris dans les chambres. Les lessives ou l'étendage de linge ne pourront se faire dans les chambres. Il vous sera par contre possible de faire usage de nos machines à laver (moyennant participation aux frais) et étendage de linge. Les chambres et autres lieux mis à votre disposition devront être rendus en bon état: merci de nous signaler les imperfections ou matériel défectueux qui auraient pu échapper à notre vigilance. Il est INTERDIT DE FUMER DANS LES CHAMBRES.

8°) BOISSONS:

Nous ne possédons, concernant les boissons, que la licence "RESTAURANT" qui limite le degré d'alcool à 18°. Il nous est donc interdit de servir des boissons alcoolisées en dehors des repas quel que soit le taux d'alcool. Notre responsabilité serait engagée pour le cas où vous consommeriez d'autres boissons, même apportées par vous. Nous vous demandons donc de n'en rien faire, les tarifs de notre carte des boissons étant, nous le pensons, à des prix très corrects.

9°) ANIMAUX:

pour des raisons d'hygiène et de sécurité, **nous n'acceptons pas les animaux.**

10°) NOS ENGAGEMENTS:

Vous fournir les meilleures prestations possibles est notre principal but: les repas seront de qualité et servis en quantité suffisante pour «des personnes ayant bon appétit», et ceci pour respecter la tradition culinaire du Quercy-Périgord. Les menus changent chaque jour, ce qui nous permet, en cas de séjour prolongé, de vous offrir un panorama quasi exhaustif de la cuisine locale (voir menus : confit, magret, gésiers, etc.). La législation des chambres d'hôtes nous oblige à un menu identique pour tous les convives (sauf menu particulier pour les enfants de moins de 10 ans). L'apéritif et le café sont inclus. Le prix des chambres comprend le petit déjeuner, servi à volonté, à partir de 8 h 30, sans heure limite. Nous mettons à votre disposition un sanitaire complet dans chaque chambre (W-c, douche, lavabo). Notre piscine privée est à votre disposition ainsi qu'une douche de jardin dont l'usage est obligatoire avant chaque bain (ne pas se servir des serviettes de toilette pour la piscine: si vous ne possédez pas de serviette de bains, nous pourrions vous en prêter). Jardin, toboggan aquatique (réservé aux enfants de moins de 10 ans), balançoire, jeu de boules, barbecue, parking, terrasse sont à votre disposition. Possibilité de prêt de V.T.T. sous votre responsabilité. Un guide touristique personnel est à votre disposition dans chaque chambre: il mentionne les principales activités de loisirs de la région, ainsi que quelques descriptions de circuits de randonnées pédestres que nous avons testés pour vous, photos à l'appui.

Les objets oubliés vous seront expédiés contre remboursement des frais de port.

Coordonnées de la personne signataire du contrat qui déclare s'engager pour la totalité des participants

titre:

prénom:

nom:

n° de la rue:

nom de la rue ou du lieudit:

code postal:

ville:

pays:

téléphone personnel:

téléphone portable:

@mail:

@

date d'arrivée:

au soir.

date de départ:

au matin

NOMBRE TOTAL DE NUITS:

nombre de personnes adultes y compris les enfants de plus de 10 ans:

+ nombre d'enfants dont l'âge est compris entre 2 et 10 ans:

= nombre total de participants:

chambre souhaitée:

chambre souhaitée:

souhaitez-vous la 1/2 pension ?

prénom:

nom:

prénom:

nom:

prénom:

nom:

prénom:

nom:

prénom:

nom:

Si votre séjour est compris entre le 15 juin et le 15 septembre, nous rappelons que la taxe de séjour n'est pas incluse dans nos tarifs

REPORTER ICI LE COÛT TOTAL DU SÉJOUR:

acompte = 30% avec un minimum de 200 euro

Date et signature:----->

Adresser l'ensemble à: Jacqueline et Francis ROUILLON -Lamourio- 46230
MONTDOUMERC. Téléphone +33 (0)565.243.004